RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



Tours, le

1 n OCT. 2025

POLE INGENIERIRE ET PARTENRIATS

Mairie de Artannes-sur-Indre Madame Isabelle DELACOTE Maire 3 AVENUE DE LA VALLEE DU LYS 37260 ARTANNES-SUR-INDRE



<u>Objet</u> : Avis du Conseil départemental d'Indre-et-Loire sur le projet de révision du Plan Local d'Urbanisme de la commune d'Artannes-sur-Indre.

Madame le Maire,

Par courrier reçu en date du 17 juillet 2025, vous sollicitez l'avis du Conseil départemental, sur le projet arrêté du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de votre commune.

Après avoir pris connaissance du dossier, le Conseil départemental émet un avis favorable au projet de révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune d'Artannes-sur-Indre. Vous trouverez ci-dessous les observations et demandes à prendre en compte dans le PLU en vue de son approbation :

• Accessibilité / déplacements / infrastructures de transport :

En termes de mobilité le PLU exprime 2 axes forts autour desquels doivent s'articuler le développement et l'aménagement du territoire :

- les déplacements doux (orientation 3.6 du PADD) aussi bien à l'échelle du centre bourg que depuis le bourg vers le reste du territoire communal voire au-delà ;
- la sécurisation de certains axes et intersections routières.

Toutefois, il convient de rappeler que certains axes ne disposent pas d'un gabarit suffisant pour y accueillir soit un flux de véhicules supplémentaires en lien avec les nouveaux secteurs à urbaniser (RD121 secteur de Malvoisie), soit des aménagements spécifiques afin d'y intégrer également les mobilités douces (RD121/RD8 secteur du Clos Bruneau; le passage de l'Indre via la RD17 entre Artannes-sur-Indre et la commune de Monts).

De plus, certaines intersections comme celle entre l'Avenue de la Vallée du Lys et la rue du Commerce (RD17/RD121) mentionnée dans le PLU, ou celles situées à proximité de secteurs à urbaniser comme « La Petite Louée » (RD84/RD8/RD17), ou le carrefour nordouest entre RD8 et RD121, pourraient aussi faire l'objet de réflexions en termes de sécurisation.

Au regard des orientations du PLU et des enjeux déjà identifiés, je vous invite ainsi à vous rapprocher du STA dans la mesure où certains aménagements sont à proximité et / ou liés notamment à des routes départementales. Le Département, en fonction des demandes, peut apporter son expertise, des conseils et des recommandations techniques en lien avec le laboratoire routier ; le STA peut aussi établir un avant-projet estimatif de faisabilité selon les besoins, etc.

N.Réf: 2025-0035

Corr : N. RAVRAT - Tel : 0247314747- Mail : nravrat@departement-touraine.fr

• Espace Naturel Sensible :

Dans le Tome 2 du rapport de présentation, l'espace naturel sensible « Val de l'Indre à Artannes» qui est mentionné correspond à l'ENS « La Petite Prairie », il conviendrait de l'identifier ainsi, de même que dans les autres pièces du PLU. Le périmètre de l'ENS « La Petite Prairie », qui a été créé par arrêté préfectoral du 8 octobre 1980 correspondait déjà à un périmètre sensible. Par ailleurs, le périmètre de préemption de cet ENS a évolué en 2022 par délibération du Conseil départemental.

Le PLU pourrait compléter le descriptif de cet ENS, dont le foncier est réparti entre la commune et le Département, afin de mettre en avant les spécificités qui le caractérisent.

J'attire donc votre attention sur le caractère fragile de cet ENS qui est occupé par des prairies humides où ont été observés la Fritillaire Pintade, le Pigamon Jaune et le Cuivré des marais. Au vu des enjeux de préservation de ces milieux et dans l'objectif de les valoriser, il convient de réduire au minimum les interventions et les aménagements sur ce site à l'installation d'autres bancs, tables ou mobilier urbain destiné à l'information du public (panneau) uniquement. Ainsi un classement en zone Ni de l'intégralité des parcelles constituant cet ENS semble plus adapté.

· Zones humides:

Le rapport de présentation du PLU (Tome 1 et Tome 3) ne mentionne que l'inventaire réalisé pour le SDAGE Loire-Bretagne. Celui-ci pourrait être complété en indiquant l'existence de 2 autres inventaires plus précis et également disponibles :

- l'inventaire du Syndicat d'Aménagement du Val de l'Indre qui localise une zone humide prioritaire notamment sur une partie de l'ENS « La Petite Prairie » : Inventaire des zones humides sur le teritoire du SAVI Zones humides d'Indre-et-Loire Cartes interactives de la SEPANT
- l'inventaire départementale des zones humides : <u>L'inventaire départemental des zones humides Milieux aquatiques (cours d'eau, plans d'eau et zones humides) Eau et milieux aquatiques Gestion de l'eau Environnement Actions de l'État Les services de l'État en Indre-et-Loire</u>

Restant à votre disposition, je vous prie de croire, Madame le Maire, à l'assurance de mes cordiales salutations.

La Présidente du Conseil départemental d'Indre-et-Loire,

Nadège ARNAULT



and the second of the second o